

Guide des échanges de Petits Pois entre les adhérents du SEL de Clamart

Autrefois, tous les échanges de petits pois se faisaient en remplissant des bons imprimés à 3 volets. Ce système était assez lourd, car il fallait découper le bon en 3 parties. Une partie était conservée par le demandeur, une partie était conservée par l'offreur et une partie était retournée à la *Dame des Petits Pois* du SEL de Clamart. La *Dame des Petits Pois* devait ensuite transcrire tous ces échanges à la main.

Lorsque le site web (<http://www.sel-de-clamart.org>) a été créé, les échanges entre sélistes internautes ont pu se faire en se connectant simplement sur un compte personnel. Chaque séliste pouvait saisir une transaction en tant qu'offreur ou en tant que demandeur.

Il restait cependant un cas non traité : Lorsqu'une personne sur les deux sélistes (dite « non-internaute ») n'avait pas de compte sur internet. Dans ce cas, les noms des sélistes non-internautes n'apparaissaient pas dans la liste des membres affichée sur le site web. Il était donc impossible de les sélectionner pour faire un échange. La corvée du transfert revenait une fois de plus à la *Dame des Petits Pois* qui devait déchiffrer les bons souvent mal rédigés ou incomplets pour les recopier sur le site web (par l'accès à un compte spécial qui affichait tous les noms).

En 2019, une modification a été apportée au site web pour réduire encore le travail de la Dame des Petits Pois.

Tous les internautes connectés à leur compte voient désormais apparaître les noms des non-internautes dans la liste déroulante qui s'affiche lors d'une procédure d'échange.

Tous les sélistes internautes peuvent donc lancer les échanges (offre ou demande) lorsqu'ils font des transactions avec les non-internautes.

L'affichage de ces transactions ne sera pas instantané sur leur compte et dans le catalogue. Chaque échange sera validé a posteriori (en 1 clic) par la *Dame des Petits Pois* qui aura été avertie par un mail envoyé automatiquement.

En résumé :

	Internaute	Non-internaute
Internaute	Aucun problème, chaque séliste peut régler ou se faire régler une transaction en se connectant sur son compte en ligne. http://www.sel-de-clamart.org	Le séliste internaute doit lancer la transaction avec le non-internaute en se connectant sur son compte, et attendre que la transaction soit validée par la Dame des Petits Pois.
Non-internaute	Le séliste internaute doit lancer la transaction avec le non-internaute en se connectant sur son compte, et attendre que la transaction soit validée par la Dame des Petits Pois.	Obligation de remplir un bon d'échange à 3 volets (modèle à imprimer téléchargeable sur le site web). Un des volets sera remis à la Dame des Petits Pois.

Cas particulier : Transactions réalisées dans les BLE avec d'autres SEL

Il n'existe pas de « banque centrale » permettant d'échanger des unités entre tous les SEL de France. Lors des BLE, un bon d'échange vous sera fourni sur place. Ce bon sera rempli à la main lors de chaque échange, et un volet sera remis ensuite à la personne chargée de la comptabilité des transactions de chaque SEL.